

nouvelles

**Tomber
malade
sans faire
de chute !**

Pages 4-5

Équité salariale

Les droits des travailleuses

bafoués Pages 6-7

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Louis-Serge Houle
(louis-serge.houle@csn.qc.ca)

Rédaction
L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes
Alain Chagnon
Clément Allard
Archives CSN
Contributions militantes
Photographie de la couverture : Alain Chagnon

Caricaturiste
Boris

Soutien technique
Lyne Beaulieu

Conception graphique
Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page
Jean Gladu
Sophie Marcoux
Louis-Serge Houle

Numérisation photo
Louis-Serge Houle

Films
Graphique-Couleur

Impression
Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution
L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus : (514) 598-2233
1601, av. De Lorimier, Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN
<http://www.csn.qc.ca>

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2000

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2000

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste publication
no de convention : 1435388

Logo de la Marche
Rouleau/Paquin Design Communications

BILLET
Jean-Pierre
Pare

Secret et mystère

Ainsi donc, contrairement aux légendes du Capitaine Bonhomme, les sceptiques avaient raison et ce sont les catholiques qui ont morflé — du moins ceux d'ici : la Vierge n'a jamais parlé du Canada aux petits bergers de Fatima. Le plus beau pays du monde ne valait même pas une toute petite prophétie, aux yeux de la Grande Dame en bleu et blanc, même pas une allusion. Quand on pense aux dimensions historiques gigantesques de ses deux autres bouts de phrases, la fin de la Grande Guerre et les malheurs imminents de la Grande Russie (ceux de 1917, pas de 89 !), c'est le contraire qui eût été bien étonnant.

Comme il arrive souvent, cela fait des heureux et des mécontents. Tous ceux, par exemple, qui étaient convaincus que ce fameux « Pauvre Canada... », avec ses lancinants points de suspension lourds de menaces imprévisibles, avait trouvé son accomplissement dans l'élection de Jean Chrétien, surtout quand il met les pieds hors du centre-ville d'Ottawa, se retrouvent gros Jean comme devant. Et incroyables : il y a plus gaffeur, plus mal dégrossi que ça ? ! En revanche, Lucien Bouchard pourra désormais

répandre la bonne nouvelle dans nos contrées : non, contrairement à ce qu'a parfois insinué la propagande fédérale, la Vierge n'a pas évoqué les jours sombres et les calamités qui suivraient l'accession du Québec à la souveraineté.

Mais il reste tout de même une question à éclaircir, dans cette mystérieuse affaire du troisième secret de Fatima. On veut bien croire qu'en 1917 les moyens de communication étaient autrement moins développés et plus aléatoires qu'aujourd'hui, mais on aimerait bien qu'on nous explique comment une phrase comme « Un évêque vêtu de blanc tombe



sous des coups de feu » a pu se transformer en « Pauvre Canada... » lorsque parvenue aux oreilles du bon peuple catholique de ce Canada. Deux hypothèses : il faisait très froid ce jour-là, les petits bergers étaient gelés et entendaient mal, il y avait beaucoup, beaucoup de friture sur la ligne et l'émission « La p'tite vie » n'existait pas encore pour leur faire répéter la question ; ou alors, c'est que notre haut-clergé et le Vatican trouvaient quelque intérêt ou amusement à répandre et entretenir de telles sornettes terrifiantes parmi leurs ouailles canadiennes.

Il y a
15 ans
déjà...



Photo : Archives CSN

Juin 1985 : Le Comité des jeunes de la CSN

Avant le Comité national des jeunes de la CSN, créé par le congrès de 1986, il y eut des tentatives dès 1944 pour regrouper les jeunes de la centrale, comme le rapportent les procès-verbaux de l'époque. En 1985 cependant, un comité de travail sur la situation des jeunes est actif pour préparer un colloque en novembre de cette année-là. Les jeunes de la CSN participent alors à une manifestation organisée par le Regroupement autonome des jeunes (RAJ), en juin, dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse.



Nicole Mercier



C'est dans une pièce attendant au corridor que l'employée est demeurée enfermée plus de cinq heures avec la forcenée.

Prise d'otage au CLSC des Faubourgs

Les gestes d'agressivité et de violence à l'endroit des employés sont en nette progression

« Ce que nous venons de vivre n'a rien d'un acte isolé. Il s'ajoute à un climat général d'insécurité qui dure depuis des années. »

Photos :
Alain Chagnon

Claude Saint-Georges

Dans la santé et les services sociaux, les travailleuses et les travailleurs sont trop souvent victimes de menaces et de violence, une situation sur laquelle la FSSS-CSN veut agir en priorité.

Aux prises avec de sévères problèmes de santé mentale et de toxicomanie, une femme s'est présentée, arme au poing, au CLSC des Faubourgs le 11 mai. Tenant en joue une infirmière, la désespérée s'est enfermée avec elle dans un bureau durant plus de cinq heures.

« Nous sommes heureux de constater que la prise d'otage s'est dénouée sans perte de vie. Toutefois, un drame irréparable pourrait survenir un jour si la direction continue de faire preuve d'incurie au niveau de la sécurité », estime Nicole Mercier, présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs du CLSC Centre-ville (FSSS-CSN).

« Ce que nous venons de vivre n'a rien d'un acte isolé. Ça s'ajoute à un climat général d'insécurité qui dure depuis des années au CLSC », a-t-elle poursuivi. Au cours des derniers mois, d'autres événements très sérieux sont aussi survenus. Ainsi, en janvier, un agent de sécurité a été menacé au couteau par un usager toxicomane.

Ce syndicat de Montréal a fait appel à la CSST en novembre 1999. Les rapports d'inspecteurs ont confirmé les problèmes soulevés. « Tant que la direction n'apportera pas des correctifs valables, nous de-

meurons un établissement vulnérable. Le centre-ville regorge de personnes en grande détresse qui ont besoin de services pour s'en sortir. Il est impératif que des mesures soient prises pour que les services soient donnés dans un contexte sécuritaire pour la clientèle et le personnel », de dire Nicole Mercier.

Offensive syndicale

Selon Louis Roy, président de la FSSS-CSN, les événements traumatisants qui viennent de survenir (lire aussi texte ci-bas) sont des manifestations très graves qui découlent d'un sérieux problème répandu dans le réseau. « Les compressions budgétaires, le rationnement des services, l'allongement des temps d'attente et l'alour-

dissement des cas ont provoqué une hausse intolérable des phénomènes d'agressivité à l'endroit du personnel. Le plus souvent, l'agressivité est verbale, mais on vit aussi avec les menaces et, de plus en plus, avec des risques d'agressions physiques », explique-t-il.

La sécurité au travail, la violence à l'endroit du personnel, le stress et l'épuisement seront au cœur de l'action de la fédération. « À notre congrès, nous allons annoncer la tenue d'un conseil fédéral spécial pour mettre au point notre offensive en santé-sécurité. Parmi les avenues que nous mettrons de l'avant, il y a l'accentuation de nos pressions sur la CSST pour qu'elle reconnaisse notre secteur comme prioritaire », a précisé Louis Roy.

24 heures de tourmente

Dans la santé, les salarié-es se voient confrontés à la montée de l'agressivité, aux menaces et parfois aux gestes désespérés comme en témoignent deux autres événements survenus presque au moment où se déroulait la prise d'otage au CLSC des Faubourgs :

- À l'Hôpital Beauce-Etchemin, le 11 mai, une préposée aux bénéficiaires, venant porter un petit déjeuner, découvre un patient pendu avec sa jaquette d'hôpital dans une salle d'isolement de l'urgence.
- À l'Hôpital Saint-François-d'Assise, le 12 mai, les policiers procèdent à l'arrestation d'un patient qui menaçait d'aller chercher un fusil pour abattre le personnel de l'urgence parce qu'il était incapable de supporter le délai d'attente avant d'être traité.

FAUT SE TENIR...

DEBOUT!

Luc Latraverse

À l'occasion de la période de changement d'allégeance syndicale, la CSN-Construction, qui représente 13 pour cent des syndiqués de l'industrie, invite les travailleurs à adhérer à la CSN les 8, 9 et 10 juin. Pour se tenir debout.

Le président de la CSN-Construction, André Paquin, précise que les travailleurs, en particulier ceux des métiers généraux et les manoeuvres, ont encaissé des reculs lors des dernières négociations.



André Paquin :
« Avec une majorité de 85 pour cent, la FTQ-Construction, l'Inter et la CSD ont négocié des reculs lors des dernières négociations. »

« Non seulement les hausses de salaire ont été inférieures à celles de l'indice des prix à la consommation, mais ceux qui travaillent sur l'asphaltage ont perdu le paiement des heures supplémentaires les fins de semaine : ils doivent travailler 12 heures par jour et faire des semaines de 50 heures », dénonce-t-il.

Les travailleurs des régions de Montréal, Trois-Rivières et Québec ne touchent désormais des frais de transport qu'après avoir parcouru 60 km, 12 de plus qu'auparavant. « Ces reculs ont été négociés par la coalition formée de la FTQ-Construction, l'Inter et la CSD, qui représentent 85 pour cent des

ouvriers. Il faut que les travailleurs choisissent une organisation syndicale combative comme la CSN, poursuit-il, car l'obtention de la majorité de la représentativité n'est pas garante de la qualité des résultats. Il faut se méfier du discours du Conseil conjoint de la construction, qui résulte de la fusion de la FTQ-Construction et du Conseil provincial des métiers de la construction (l'Inter), lequel relance la vieille rengaine du monopole syndical auquel la CSN s'est toujours opposée. »

La CSN-Construction travaille également à organiser et à établir les structures pour mieux défendre les arpenteurs qui ont été laissés pour compte par les autres organisations syndicales. « Ils gagnent moins que ce qu'ils devraient en fonction de leur formation et de leurs responsabilités », explique André Paquin.

Une région sinistrée

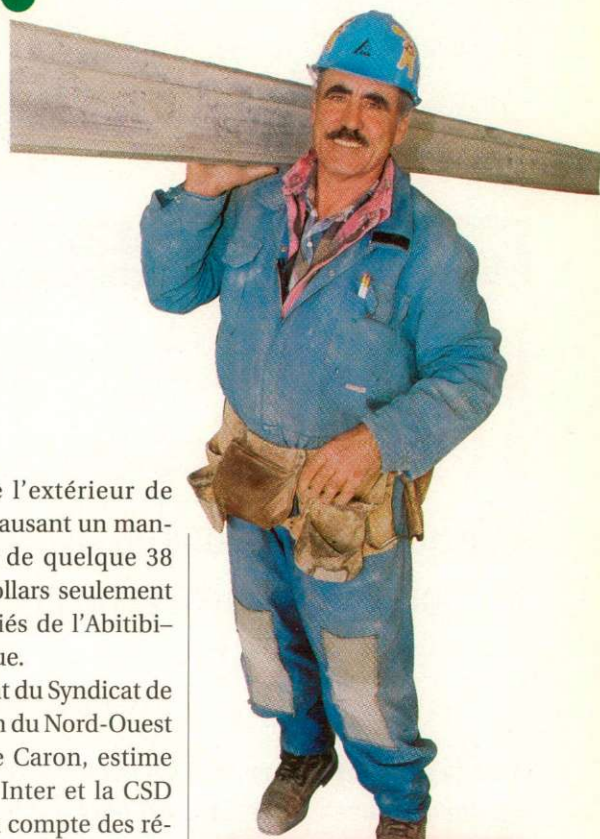
Alors que l'activité est en nette progression dans la plupart des régions, c'est le contraire en Abitibi-Témiscamingue. Pourtant, de 1996 à 1999, plus de 1,5 millions d'heures ont été travaillées par des travailleurs

provenant de l'extérieur de cette région, causant un manque à gagner de quelque 38 millions de dollars seulement pour les salariés de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le président du Syndicat de la construction du Nord-Ouest (CSN), Patrice Caron, estime que la FTQ, l'Inter et la CSD n'ont pas tenu compte des régions éloignées, où il y a moins de mises en chantier et de travaux, en acceptant d'élargir de 15 à 20 pour cent, dans le cas des menuisiers, la main-d'œuvre qu'un employeur de l'extérieur peut amener avec lui, sans égard au chômage vécu par les travailleurs de la région. « En 1998, le nombre d'heures travaillées a chuté de 27,2 pour cent dans notre région, dit-il. C'est inacceptable quand on considère que le taux de chômage des travailleurs de la construction de la région s'élève à plus du double du taux

de chômage général, qui est de 14 pour cent. »

Les travailleurs de la construction de cette région n'ont gagné qu'un salaire moyen de 12 778 dollars en 1998, mais un sur quatre a retiré moins de 5000 dollars durant la même année. L'an dernier, le salaire moyen des ouvriers de cette région a chuté à 11 588 dollars, alors que les salariés locaux ont travaillé quelque 195 000 heures de moins qu'en 1998.

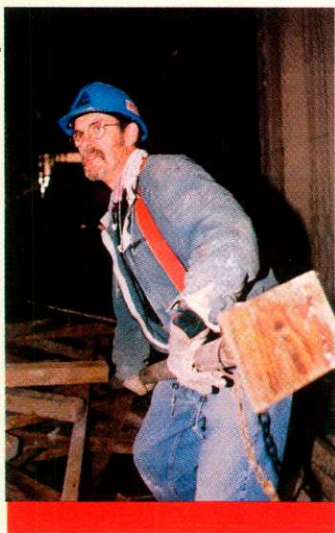


Ted McLaren, conseiller syndical de la CSN-Construction, et Patrice Caron, président du Syndicat de la construction du Nord-Ouest (CSN), lors d'une conférence de presse.

Tomber malade sans faire de chute !

Dans la construction, davantage que l'insouciance des travailleurs, ce sont les mauvaises conditions de travail qui causent le nombre élevé de lésions professionnelles.

Luc Latraverse



Vous avez sans doute accroché au message télévisé de la CSST dans lequel un travailleur de la construction, qui a toutes les raisons de chérir la vie, se tue en faisant une chute fatale parce qu'il ne s'était pas attaché au câble de sécurité. Tragique. Toutefois, les travailleurs de la construction se classent au premier rang, toutes catégories confondues, pour les maux de dos et les lésions en « ite » (tendinite, bursite, etc.), des problèmes de santé, plus insidieux et chroniques, qui surviennent beaucoup plus fréquemment. Voilà pourquoi la CSN-Construction en fait son cheval de bataille.

Les maux de dos et les lésions en « ite » sont les causes les plus importantes des lésions professionnelles déclarées et indemnisées dans l'industrie, où elles comptent pour 28 pour cent du total. Cependant, le recensement de la CSST ne révèle pas toute l'ampleur du problème.

« Dans plusieurs cas, précise Yves Jacques, secrétaire général de la CSN-Construction, les indemnisations pour ce type de lésion sont imputées en partie à l'assurance Médic de la construction. Les statistiques de la CSST ne révèlent donc pas toute la réalité. »

Yves Jacques

« Dans plusieurs cas, précise Yves Jacques, secrétaire général de la CSN-Construction, les indemnisations pour ce type de lésion sont imputées en partie à l'assurance Médic de la construction. Les statistiques de la CSST ne révèlent donc pas toute la réalité. »

Endurer en silence

Plusieurs travailleurs de la construction sont portés à endurer et à camoufler leur maladie, par crainte d'être placés sur une liste noire par les em-

ployeurs. Ce comportement peut avoir des conséquences aggravantes à moyen et à long terme. Une enquête menée à l'échelle canadienne place ces lésions au second rang chez les briqueteurs-maçons, après l'insalubrité de l'air, dans les craintes exprimées par les travailleurs pour leur santé. Mais le quart des répondants, sous le couvert de l'anonymat, y ont fait référence comme principale menace pour leur santé.

Pourtant, le métier de briqueteur-maçon ne figure pas en tête de la liste des métiers les plus indemnisés pour des lésions vertébrales par la CSST. Les charpentiers-mesuisiers, les manœuvres et les tuyauteurs en accaparent 40 pour cent (maux de dos) et 44 pour cent (« ite »). Les déboursés totaux pour les affections vertébrales se sont élevés, en 1998, à plus de 67 millions de dollars dans le secteur bâtiment et travaux publics, soit les plus élevés parmi tous les secteurs d'activité couverts par la CSST pour ce genre de lésions et à

plus du double du secteur de la santé et des services sociaux, qui se classe au deuxième rang.

Une nécessaire intervention

Ce type de lésion, qui cause des absences de deux à sept mois pour les maux de dos et de deux à quatre mois, pour les maladies en « ite », a aussi des répercussions sur la vie active des travailleurs. Dans plusieurs métiers, l'usure physique se fait sentir dès la quarantaine et elle devient souvent insupportable dans la cinquantaine, ce qui incite à déployer une stratégie particulière pour ce type de lésion dans ce secteur.

Comme il n'existe pas d'étude ergonomique permettant de

prévenir davantage ces lésions, la CSN-Construction invite les autres partenaires de l'Association sectorielle paritaire de la construction en santé-sécurité à demander à la CSST de financer les études nécessaires pour identifier les métiers les plus dangereux et les pratiques qui causent ces lésions.

Les principales causes de ces lésions étant l'effort excessif et les réactions du corps à différents types de mouvements et à leur répétition, il est impérieux de prévoir introduire, dans le prochain projet de convention collective, des dispositions qui permettront de réduire les coûts humains et financiers qu'entraînent ces lésions professionnelles.



Les déboursés pour les affections vertébrales se sont élevés à plus de 67 millions de dollars en 1998 dans le secteur bâtiment et travaux publics.

Les droits des travailleuses bafoués

Jacqueline Rodrigue

Excédée par le manque de transparence de la Commission de l'équité salariale, la CSN a décidé de s'adresser à la Cour supérieure. En effet, la commission refuse toujours d'entendre les travailleuses concernées et de leur transmettre l'information pertinente.

Le 4 mai, la CSN a déposé une requête à la Cour supérieure du Québec pour annuler la décision rendue par la Commission de l'équité salariale dans le dossier de l'Université Concordia, en regard de la Charte des droits et libertés. La CSN déposera d'autres requêtes similaires au fur et à mesure que la Commission de l'équité salariale rendra des décisions dans des dossiers qui touchent les membres de la centrale. Par ces requêtes, la CSN veut que le droit des travailleuses d'être entendues soit rétabli.

Si la CSN l'emporte, toutes les décisions rendues par la commission, en lien avec le chapitre neuf, seront caduques et des milliers de femmes pourront finalement faire valoir leur droit.

Le chapitre neuf de la Loi sur l'équité salariale permettait aux patrons qui prétendaient avoir complété un programme d'équité ou de relativité salariale dans leur entreprise, avant l'adoption de la loi en novembre 1996, de demander à la commission de reconnaître leur programme conforme à la loi.

« Nous avons rappelé à la ministre du Travail, Diane Lemieux, qu'en 1996 le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur l'équité salariale comme une loi d'application de la Charte québécoise visant à éliminer la discrimination salariale faite aux femmes, a tenu à préciser la vice-présidente Claudette Carbonneau lors de la conférence de presse du 4



Claudette Carbonneau

mai. Nous nous sommes battues pour obtenir cette loi et nous verrons à ce qu'elle protège les droits démocratiques des travailleuses, qui sont par ailleurs reconnus dans les chartes québécoise et canadienne des droits.

« Cette loi ne peut avoir pour effet de contourner ces principes et la CSN ne tolérera pas que le gouvernement interprète avec laxisme la loi qu'il a



Di-Anne Robin

adoptée. Ce qui est en cause, c'est le droit à l'égalité des femmes. La commission nous oblige à prendre des recours juridiques pour faire valoir nos droits et nous le ferons chaque fois que cela s'avérera nécessaire », a poursuivi la vice-présidente.

Refus de la commission

Les syndicats concernés se butent toujours au refus de la

commission de les entendre et de leur transmettre toutes les informations pertinentes pour faire valoir les droits des travailleuses. Par ses décisions, la commission exclut carrément les syndicats du débat et nie leur droit à une défense pleine et entière dans les cas de contestation. « Chez nous, la commission n'a même pas daigné nous transmettre une copie de sa décision finale qui approuvait le programme présenté par l'Université Concordia. C'est l'employeur qui nous l'a remise plus d'un mois après qu'elle fût rendue », s'est insurgée Di-Anne Robin, présidente du syndicat.

« C'est un non sens ! Cette décision tient sur deux pages et elle n'est pas motivée. Pourtant, la commission y dispose, une fois pour toutes, de notre droit d'obtenir un salaire égal pour un travail équivalent. En effet, en plus de modifier les conventions collectives en vigueur, l'approbation du programme a pour conséquence de rendre non contestables, en vertu de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, les ajustements établis et le programme. Pourtant, cette décision ne démontre pas que les salaires versés par l'université ne sont pas discriminatoires », de dire Di-Anne Robin.

Décision nulle

La CSN soutient que la décision finale de la commission dans ce dossier est nulle parce que rendue en violation des garanties prévues à l'article 23 de la Charte québécoise des droits et

Des patrons gagnants

La lecture de documents obtenus par la CSN, en vertu de la loi d'accès à l'information, permet de comprendre qu'en date du 5 mai, la Commission de l'équité salariale avait approuvé dans une proportion de 85 pour cent les rapports déposés par les employeurs, selon le chapitre neuf de la loi, pour lesquels elle avait entrepris une analyse. Les rapports refusés le sont strictement sur la base que les programmes d'équité déposés n'étaient pas complétés à plus de 50 pour cent, tel que le prévoit la loi.

« Ce programme n'a jamais correspondu à une démarche d'équité salariale et ça, même l'université l'a déjà reconnu. »



Photo : Clément Allard

L'an dernier, les membres de la CSN ont manifesté à plusieurs reprises auprès de la Commission de l'équité salariale.

libertés de la personne. En effet, cet article prévoit que toute personne a droit, en pleine égalité, à une audition publique et impartiale de sa cause par un tribunal indépendant. L'article 15 de la Charte canadienne des droits stipule aussi que la loi s'applique également à tous et que tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi. « Le régime général de la Loi sur l'équité salariale qui garantit aux salariés et aux associations le droit de contestation et le droit d'être entendu doit s'appliquer à toutes les femmes », a prévenu

Claudette Carbonneau.

En outre, pour la centrale, cette décision a également été rendue au mépris des règles de justice.

Le programme présenté par l'Université Concordia est issu d'une démarche faite en 1988. « C'est vrai qu'alors, le programme a mené à des ajustements. Certaines personnes ont eu de bonnes augmentations et d'autres rien. Mais on ne saurait dire si ce sont des femmes qui les ont obtenues. Ce programme n'a jamais correspondu à une démarche d'équité salariale et ça, même

l'université l'a déjà reconnu », a rappelé Di-Anne Robin.

Trois catégories

Le programme présenté par Concordia touche seulement trois catégories de personnel, soit une bonne partie des employées de bureau, les cadres intermédiaires, les professionnels et le personnel non syndiqué. « Plusieurs groupes d'employés sont exclus du programme dont celui du personnel de métier avec lequel il aurait été très intéressant que nos membres, à 85 pour cent des employées de bureau, puissent se comparer. Ce n'est là qu'une des aberrations de ce programme. On ne parle même pas des facteurs retenus en 1988 pour faire l'évaluation des emplois et des biais sexistes qu'ils comportaient. Nous, on est au bas de l'échelle salariale de l'université et on y demeure », a indiqué Di-Anne Robin.

S'appuyant sur la loi d'accès à l'information, la Commission de l'équité salariale a refusé de transmettre au comité représentant les associations d'employés de l'université son rapport préliminaire qu'elle a, par ailleurs, remis à l'employeur. « Cela représente un autre avantage pour lui, au détriment des femmes, car il se voit accorder un nouveau délai de 30 jours pour faire des commentaires, ce qui nous est refusé », de commenter Claudette Carbonneau.



Prendre le po

Entre le 29 mai et le 2 juin, quatre fédérations de la CSN tiendront des congrès. Les membres seront invités à prendre le pouls du monde dans lequel

Thér

Fédération nationale des communications Priorité à la syndicalisation

Les nouvelles technologies se développent à une vitesse fulgurante. Des mégatransactions créent des empires capables de contrôler les contenus, la production, la diffusion et la distribution. Dans ce contexte, la protection de l'emploi et du droit du public à l'information n'est pas une tâche évidente.

Pour la présidente de la FNC, Chantale Larouche, la meilleure façon d'y arriver est encore « de syndiquer un nombre toujours plus grand de travailleuses et de travailleurs en accroissant, par exemple, la syndicalisation dans les petites filiales des grands holdings ».

protection de l'emploi en proposant, entre autres, une plus grande prise sur le contenu du travail lors de changements technologiques et des moyens de lutter

contre la sous-traitance. La fédération veut aussi protéger les droits d'auteur et enrichir le travail par la formation professionnelle.

L'arrivée des jeunes

Des politiques de gestion durable afin que les entreprises prennent les moyens de garantir l'expertise utile à leur survie et leur développement sont une orientation que la FNC met sur la table pour faire face au vieillissement de la main-d'œuvre. « D'ici 15 ans, près de la moitié des salarié-es quittera les salles de

presse. Il faudra se doter d'un plan de gestion des ressources pour former les jeunes, équilibrer les départs et les arrivées », dit Chantale Larouche.

Par ailleurs, la FNC recommandera de maintenir son implication à l'échelle internationale par ses affiliations à la FIJ et à UNI-MEI.



Chantale Larouche

Fédération de la métallurgie Ouvrir de nouveaux champs d'action



Alain Lampron

Revenir à des préoccupations terrain en redonnant un nouvel essor à la vie syndicale, voilà ce que propose la Fédération de la métallurgie à ses 212 syndicats.

La fédération jette un regard critique sur les expériences menées dans l'organisation du travail et à l'égard des contrats de travail de longue durée, au point de sentir la nécessité de remettre à l'ordre du jour les essentiels qui sont à la base de l'engagement des syndicats sur ces questions.

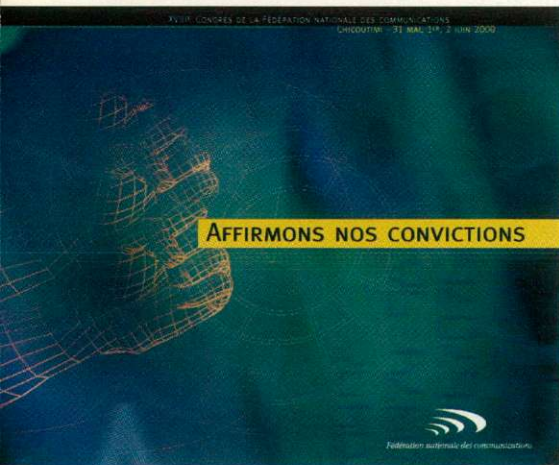
« Depuis que l'économie a repris et que les entreprises encaissent des profits, les employeurs sont beaucoup moins pressés à impliquer les syndicats dans l'organisation du travail », remarque Alain Lampron président de la fédération.

Cette dernière veut réactualiser ses pratiques et ses réflexions à cet égard, souhaitant ainsi renforcer la portée des revendications syndicales et ouvrir de nouveaux champs d'action tels la santé et sécurité au travail, la santé mentale, la formation professionnelle.

Contrats de longue durée
Le congrès lancera aussi un

important débat sur les contrats de travail de longue durée. Plus de 35 pour cent des 190 conventions collectives de la FM sont des contrats de longue durée. « Les exigences syndicales pour accepter de tels contrats ont baissé, constate Alain Lampron. Il faut prendre le temps d'en mesurer l'impact sur la vie syndicale. »

L'importance de transporter l'action syndicale à l'échelle internationale sera aussi au cœur des débats. Si, pour l'instant, la fédération ne recommande pas d'adhérer à une organisation internationale, elle propose de développer une politique d'échanges avec les syndicats d'autres pays.



Mais il faut aussi que les lois du travail favorisent la syndicalisation des travailleurs autonomes, nombreux dans le secteur des communications, et protègent les droits syndicaux de ceux qui occuperont les emplois créés par l'implantation des nouvelles technologies.

La FNC se penchera sur la

La reconnaissance de nos efforts,
le centre de nos préoccupations

DU 30 MAI AU 2 JUIN 2000
SOREL-TRACY

CSN

uls du monde

leur congrès. Au total, 939 syndicats représentant quelque 84 500
 Ils évoluent et à se donner les moyens de mieux battre la mesure.

de Jean

Fédération du commerce

Un œil sur les contrats de longue durée



Jean Lortie

Que ce soit dans les abat-toirs, le textile, les hôtels, l'alimentation, les caisses populaires, partout la Fédération du commerce note une augmentation considérable de la charge de travail. Son président, Jean Lortie, en attribue la cause à la récession des années 90 qui a entraîné des rationalisations avec des réductions massives de personnel de même qu'aux entreprises qui, malgré un volume d'activités à la hausse dû à la croissance économique, n'ont pas augmenté leur personnel.

La fédération veut donc remettre au comité de santé-sécurité la tâche de soumettre un

cadre de réflexion visant à ce que chacun des secteurs de la fédération identifie des solutions à mettre de l'avant dans leurs négociations.

Les contrats de travail longue durée, qui comptent pour 42 pour cent des 500 conventions collectives de la fédération, sont aussi une préoccupation majeure. « Le sentiment que les conditions de travail ne changeront pas pendant six ou sept ans est un mythe qu'il faut défaire », croit Jean Lortie. La fédération propose une réflexion sur l'intérêt et les conséquences des contrats de travail de longue durée. Elle réitère qu'ils doivent être d'une durée maximale de cinq ans et comporter, entre autres, des augmentations salariales supérieures à l'indice des prix à la consommation.

Mondialisation

Les restructurations et les prises de contrôle par l'étranger dans le secteur de l'agroalimentaire amènent la fédération à se pencher sur l'avenir de cette industrie, notamment pour mieux faire face à la libéralisation des échanges commerciaux et à la concentration des entreprises aux mains de capitaux étrangers.

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

Élargir l'action syndicale à l'échelle mondiale



Pierre Patry

La FNEEQ proposera à ses 76 syndicats d'élargir son action syndicale à l'échelle internationale et de poursuivre ses interventions pour un système d'éducation de qualité. Elle recommandera son affiliation à l'Internationale de l'Éducation, une fédération de la Confédération internationale des syndicats libres, dont la CSN est membre depuis 1998.

« Quand l'éducation est traitée comme une marchandise dans des lieux comme l'OMC, les risques de voir nos choix sociaux compromis au nom de la compétitivité sont réels. Nos batailles locales et nationales n'auront pas la même efficacité si de plus en plus de choix se font ailleurs », dit Pierre Patry, président de la FNEEQ. Par son implication au sein d'organisations internationales, la fédération veut dé-

velopper des alternatives syndicales et populaires face aux projets de libéralisation économique qui compromettent les choix sociaux.

Réinvestir dans la qualité de l'éducation

La FNEEQ entend concentrer son action sur le maintien et le développement d'un système d'éducation de qualité et le nécessaire réinvestissement dans l'éducation. Il faut voir que la réforme de l'éducation s'est faite sur un fond de compressions budgétaires lourdes de conséquences pour l'accessibilité, la gratuité et l'universalité. Pour la FNEEQ, il y a lieu de débattre de l'utilisation des surplus budgétaires, tant à Québec qu'à Ottawa, afin de forcer les gouvernements à réinvestir dans les services publics. Elle proposera aussi un plan de développement de la fédération qui vise la syndicalisation, entre autres, des non syndiqués et des syndiqués non affiliés.

pour relever nos défis syndicaux



J'enseigne...
 CHANGEONS LE MONDE!

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ)
 30 mai au 2 juin 2000 à Hull

Un projet de loi imbuvable

Maroussia Kishka

La CSN invite les syndicats à signer la pétition contre le projet de loi 102 qui permettra aux employeurs de faire main basse sur les surplus des caisses de retraite. À la veille de la conclusion des travaux de la commission parlementaire, le 16 mai dernier, la vice-présidente Claudette Carbonneau a demandé que soit revu en profondeur ce projet de loi. « Dans sa mouture actuelle, le projet de loi 102 est inacceptable et imbuvable », a-t-elle déclaré.

La vice-présidente a réfuté les propos du ministre André Boisclair, à l'effet que ce projet de loi était le fruit d'un « deal » qui inclut les centrales syndicales. « Le ministre sait bien que la CSN n'est pas de ce voyage-là et je l'invite à renoncer au spiritisme et à s'occuper des vraies affaires. »

Puisque le ministre prétend vouloir amender le projet de loi pour assurer le respect des en-

tentes sur l'utilisation des surplus, la CSN a proposé un amendement qui forcerait les employeurs à les respecter. Au lieu de faire abstraction de la jurisprudence québécoise, la CSN demande que le projet de loi reconnaisse que les caisses de retraite existent pour le bénéfice des salariés et des retraités et que la cotisation de retraite est du salaire différé.

Des revendications

La CSN demande aussi que le projet de loi prohibe toute entorse à l'administration démocratique des régimes, maintienne la possibilité pour les retraités de contester tout traitement inéquitable qui pourrait leur être infligé et protège la participation des salariés à statut précaire.

Signons la pétition

La CSN invite ses membres à signer la pétition qu'elle lance contre le projet de loi 102. Elle est disponible dans tous les syndicats de la centrale. Il est aussi possible de la signer électroniquement d'un simple clic qui envoie un courriel au ministre Boisclair :

<http://www.csn.qc.ca/Petition102.html>

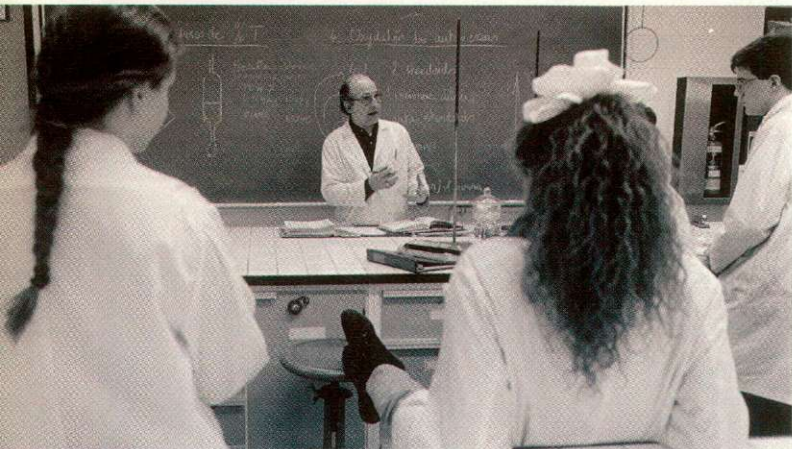
En consultant le site de la CSN, il est possible d'obtenir d'autres informations sur ce projet de loi.

Avis du Conseil supérieur de l'éducation

Des intrusions dans la convention collective des enseignants

Roger Deslauriers

Le 9 mai dernier, le Conseil supérieur de l'éducation soumettait un avis sur la formation du personnel enseignant des cégeps. Le document rejoint plusieurs préoccupations des professeurs de la FNEEQ-CSN, mais certaines propositions remettent en question l'organisation du travail et certains mécanismes de la convention sur lesquels les parties négociantes viennent tout juste de s'entendre.



Le Conseil supérieur de l'éducation a déposé un important avis qui sera débattu tout au cours de l'année dans le réseau collégial.

Le CSE interpelle les universités pour qu'elles introduisent dans leur formation une approche d'étude critique des différentes disciplines. Pour la FNEEQ, il s'agit là d'une proposition positive. « Centrée jusqu'ici sur les futurs chercheurs, la formation universitaire doit s'adapter à des réalités plus complexes. Elle doit aider à améliorer la capacité des futurs profs à communiquer ce qui est spécifique dans leur discipline », a affirmé Hélène Boileau, secrétaire générale de la fédération.

Intrusion

Mais le CSE propose aussi des mesures qui heurtent de plein fouet les conditions d'emploi des enseignants de cégep. De nouvelles exigences pour les

jeunes profs qui pourraient les maintenir encore plus longtemps dans une situation de précarité, des nouveaux statuts d'emploi, des modifications dans l'utilisation des profs sont autant d'intrusions dans le domaine de la convention collective qui vient à peine d'être signée. « Le CSE et le ministère devront prendre note que nous ne déchirerons pas l'entente que nous venons à peine de conclure » a certifié la porte-parole de la FNEEQ.

Le CSE propose aussi, à l'intention de tous les cégeps, l'instauration d'un référentiel commun de compétences pour la formation des enseignants.

Une réflexion s'amorce donc sur des enjeux sensibles et complexes.

Conflit au Centre d'intervention de crise Iris

Des écarts injustifiés

Michel Crête

Les 40 employé-es du Centre d'intervention de crise Iris à Montréal, un organisme communautaire, ont déclenché une grève de 24 heures le 8 mai, avec services essentiels. La lutte de ces infirmières, psycho-éducateurs, psychologues, travailleurs sociaux et employé-es de soutien en est une pour la reconnaissance de leur travail en santé mentale.

Bien que financé par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, le Centre Iris refuse d'accorder à ses employé-es les mêmes hausses salariales que celles négociées par le secteur public, soit neuf pour cent pour quatre ans. Le centre leur offre un maigre 0,5 pour cent la première année du contrat de travail et il s'en remet à la régie pour les années suivantes. Pris en sandwich entre leur patron et la régie, les employé-es ne savent plus à qui s'adresser pour avoir des hausses de

salaire justifiées. Aussi, la vice-présidente Claudette Carbonneau a-t-elle pressé la ministre de la Santé Pauline Marois, la régie et l'employeur de se prononcer sur la légitimité de leurs demandes. « Une fois qu'on connaît leurs couleurs, on verra comment travailler à une entente satisfaisante », a-t-elle déclaré.

Les employé-es sont sous-payés en considération de leurs qualifications et de leurs responsabilités. Les salaires de ces spécialistes de l'intervention de crise varient entre 27 000 et

34 000 dollars, alors que dans le réseau de la santé, pour des emplois équivalents, ils se situent entre 30 500 et 56 000 dollars. Ils veulent éviter que ne se creuse encore plus l'écart existant entre leurs conditions et celles du secteur public.

Le Centre Iris intervient auprès de personnes en dépression, de celles aux tendances suicidaires, aux prises avec des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie, ou avec des problèmes sévères de santé mentale.



Photos : Alain Chagnon

Les syndiqué-es du Centre d'intervention de crise Iris mènent une lutte pour la reconnaissance de leur travail. Le conflit met aussi en lumière le sous-financement des services en santé mentale au Québec : huit millions de dollars sur un budget de 2,7 milliards.

Santé mentale

Non à la liquidation de l'Hôpital Rivière-des-Prairies

Luc Latraverse

À l'Hôpital Rivière-des-Prairies, l'opposition grandit contre le changement de vocation de l'établissement et le sort réservé aux bénéficiaires.

L'association des parents des bénéficiaires et les syndicats CSN de cet hôpital psychiatrique pressent la ministre Marois, la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre et la direction de l'établissement de surseoir au plan d'évacuation massive, entrepris depuis quelques mois, des quelque 400 bénéficiaires de l'hôpital vers des ressources externes et à l'abandon de sa mission de longue durée.

À la suite d'une rencontre, le 24 mars, avec le président de la CSN, Marc Laviolette, le Curateur public et le directeur gé-

ral de l'hôpital avaient accepté de poursuivre une démarche en collaboration avec les syndicats et l'association des parents. Toutefois, lors de l'assemblée du conseil d'administration du 10 mai, ces derniers étaient écartés par la direction.

Ils sont donc très inquiets du sort de leurs proches qui, dans la majorité des cas, sont des personnes comportant un niveau très élevé de dangerosité pour elles-mêmes et pour leur entourage.

Selon la présidente du syndicat des employé-es de cet hôpital, Odette Richmond, la



Odette Richmond, présidente du syndicat des employé-es CSN, Vincent Argenti, président de l'association des parents, et Jacques Létourneau, secrétaire général du Conseil central du Montréal métropolitain, ont participé à une conférence de presse pour dénoncer le sort réservé aux bénéficiaires.

direction économise 50 000 dollars pour chaque bénéficiaire qui est placé à l'extérieur,

mais elle n'octroie aucun sou pour améliorer les services de ceux qui restent à l'hôpital.

Le travail intellectuel

Pour en « savoir plus »

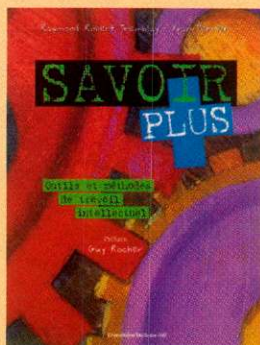


Les auteurs Raymond Robert Tremblay et Yvan Perrier, un militant de la FNEEQ et du Conseil central du Montréal métropolitain, entourent le professeur de sociologie Guy Rocher qui a signé la préface, lors du lancement de l'ouvrage.

Photo : Alain Chagnon

Professeurs au Cégep du Vieux-Montréal, Raymond Robert Tremblay et Yvan Perrier viennent de publier un tout nouveau guide d'introduction au travail intellectuel. En six grandes sections, subdivisées en 27 modules, les auteurs abordent de façon méthodique et visuellement agréable les différents éléments facilitant la recherche documentaire en bibliothèques, centres de documentation, librairies

et, fait nouveau, comment utiliser et vérifier la qualité des informations circulant sur le Web. Si la notion de travail intellectuel peut, trop souvent encore, sembler rébarbative, toutes les personnes régulièrement confrontées, dans le cadre de leur travail, à faire un résumé de texte, à écrire un compte rendu de lecture ou à rédiger un texte un peu plus étoffé, apprécieront la clarté de cet outil rédigé par des professeurs qui ont, fort brillamment, réussi à traduire leur riche expérience pédagogique. Cet ouvrage vise principalement une clientèle étudiante régulière, jeunes et adultes, mais il peut être d'un apport inestimable à toutes les personnes impliquées dans les organisations syndicales et communautaires. Bonne recherche.



Raymond Robert Tremblay et Yvan Perrier, *Savoir Plus. Outils et méthodes de travail intellectuel*, préface de Guy Rocher, Montréal-Toronto, Éditions Chenelière/McGraw-Hill, 2000, 244 p. H.G.

Vingt chandelles et 54 000 \$ pour CIBL-FM

À l'occasion de son radiothon 2000, qui s'est déroulé du 5 au 7 mai, la station CIBL de Montréal (101,5 sur la bande FM) a dépassé son objectif initial de financement de 50 000 dollars, en recueillant 54 000 dollars. La CSN a contribué en versant un montant de 500 dollars. La centrale a aussi encouragé la population à soutenir la radio communautaire en participant à l'émission *Métropolitique* le samedi 6 mai. La sta-

tion CIBL, qui célèbre ses 20 ans cette année, compte 1400 membres. Elle voudrait bien en regrouper 2000 au cours des prochains mois. Installée dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve et branchée sur les aspirations et les besoins de la population des quartiers populaires, « la radio libre » fait la promotion de la chanson francophone et diffuse une information différente. Bravo !

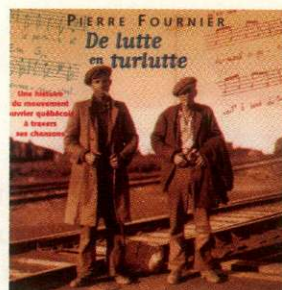
M.C.



À vos livres

Pour manifester en chantant

Durant la manifestation pour l'adoption d'une loi pour un Québec libre de pauvreté, le 3 mai à l'Assemblée nationale, les organisateurs ont fait tourner une bande sonore de chansons engagées : *Solidarité mes frères et mes sœurs, Bozo les culottes, On veut l'augmentation, Comme un million de gens, La chanson de Marcel, Du pain et des roses*, etc. « Qui chante ça ? », se sont demandé plusieurs travailleuses et travailleurs. Il s'agit de Pierre Fournier, un organisateur communautaire de CLSC, originaire de Plessisville. Il se consacre aussi à la chanson militante. Les chansons et les partitions sont réunies sur un disque compact et dans un livre brillamment illustré et annoté.



Disponible à la librairie de la CSN

1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5

documentation@csn.qc.ca

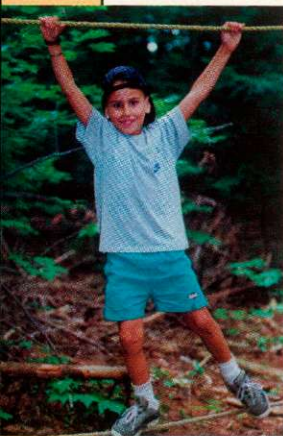
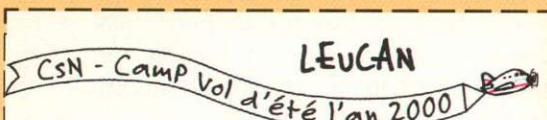
(514) 598-2151

Coût du livre : 17 \$

Frais d'expédition : 5,25 \$ par exemplaire.

Coût du disque compact : 12 \$

Frais d'expédition : 3,25 \$ par exemplaire.



Une occasion supplémentaire de s'accrocher à la vie, c'est ce que procure le Camp vol d'été de Leucan aux jeunes atteints de leucémie ou autres formes de cancer. En achetant un chandail au coût unitaire de 10 dollars, vous contribuez à ce que des centaines d'enfants ainsi que leurs parents et amis vivent des vacances à l'enseigne du bonheur, de l'amitié et de la solidarité.

Nom du syndicat : _____

Numéro du syndicat : _____

Nom de la personne : _____

Adresse : _____

Tél. travail : _____ résidence : _____

5 chandails : 57 \$ 20 chandails : 210 \$

10 chandails : 108 \$ 25 chandails : 261 \$

Nombre de chandails 15 chandails : 159 \$

très grands adultes enfants (10-11 ans)

Les chandails sont vendus par paquet de cinq, disponibles en deux tailles. Les frais postaux sont inclus dans les prix mentionnés. La campagne se termine le 24 juin 2000.

À retourner au

Service de la distribution de la CSN,
1601 av. De Lorimier, Montréal, H2K 4M5

Abitibi-Témiscamingue-Ungava

Grève dans une caisse pop

Comme on s'en doute, les relations de travail dans les caisses populaires ne sont pas toujours au beau fixe. Le 9 mai, ulcérées par le comportement de leurs dirigeants, les 17 travailleuses de celle de Barraute, à Val d'Or, ont déclenché une grève générale illimitée. Une grève sporadique était en cours depuis janvier, mais le 8 mai, les syndiquées rangent leurs pancartes et invitent leurs patrons à une

séance de négociation en présence du conciliateur. Sur le point de conclure une entente, y compris sur les salaires, le directeur fait volte-face et quitte la table avant de connaître la position complète du syndicat. Un vote de grève est alors adopté dans une proportion de 93 pour cent. Le syndicat accuse la direction d'envenimer le climat de travail par son attitude méprisante. L.-S. H.



Les travailleuses de la Caisse pop de Barraute tentent de négocier leur première convention collective depuis octobre 1998.

Gaspésie

Entente dans neuf caisses

Les négociations ne se déroulent pas toujours dans un climat de confrontation au sein du Mouvement Desjardins. À preuve, les syndicats de neuf caisses populaires viennent de renouveler leur convention collective ou de signer un premier contrat de travail en Gaspésie. Il s'agit des caisses situées à Chandler, Grande-Rivière, Saint-Anne-des-Monts, Percé, Gaspé, Paspébiac, Sainte-Thérèse-de-Gaspé, Saint-Godefroi et Newport. Ces travailleuses et travailleurs ont amélioré leurs conditions de travail à plusieurs chapitres : liberté d'action syndicale, application de

l'ancienneté, distribution des heures de travail, changements technologiques, congés sans solde et droits des employés temporaires. D'une durée de trois ans, les conventions prévoient des hausses salariales équivalant à huit pour cent, en plus de bonis à la signature variant de 0,5 à 0,75 pour cent. Jusqu'à présent, sept syndicats ont adopté l'entente ; les deux autres se prononceront bientôt. Au cours de l'automne, une autre ronde de négociation débutera, visant les cinq autres syndicats de caisses populaires que représente la CSN dans cette région. L.-S. H.

Chapeau les filles !

Bourse de 1000 \$ de la CSN

C'est une étudiante du Cégep de Baie-Comeau, provenant de la communauté Montagnaise de Betsiamites, Sylvie Vollant, qui a reçu la bourse de 1000 dollars versée par la CSN, à laquelle est rattaché le prix communauté culturelle, dans le cadre du concours *Chapeau les filles !* Pour la CSN, il s'agit d'une troisième participation à cet événement, organisé par le



La vice-présidente Claudette Carbonneau a remis la bourse de 1000 \$ à Sylvie Vollant.

ministère de l'Éducation, qui vise à valoriser la participation des femmes dans des sphères d'études des conduisant à des métiers traditionnellement occupés par des hommes. L'accès à ces emplois est d'autant plus difficile pour les femmes issues d'une communauté culturelle qui doivent faire preuve de détermination pour atteindre ces objectifs. L'étudiante a l'intention de s'inscrire à l'École des technologies supérieures afin d'obtenir un brevet d'ingénieure. L.-S. H.

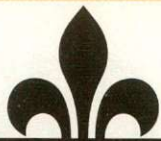
Solidarité

Un 1^{er} mai fêté partout

Partout au Québec, la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs a été soulignée de multiples façons. À Sept-Îles (en haut), une coalition syndicale a manifesté devant les bureaux du député péquiste de Duplessis, Normand Duguay, pour revendiquer une loi anti-pauvreté, alors qu'à Joliette, plus de 130 militants, provenant d'une vingtaine de syndicats (dont celui d'APM, photo du centre), ont célébré les luttes ouvrières. À Rimouski, près de 300 personnes ont participé à une soirée de solidarité en appui aux camarades de trois syndicats en conflit, amassant quelque 5200 dollars que se distribueront les syndicats de garage de Rimouski (photo du bas) et de Rivière-du-Loup, celui du Maxi de Mont-Joli et celui des cols blancs de Rimouski. L.-S. H.



La CSN sur Internet :
<http://www.csn.qc.ca>



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

La capote de l'abbé Blanchard

Le hasard, je vous le dis ! Je fouillais dans mes vieux livres lorsque je suis tombé sur le *Manuel du bon parler français* de l'abbé Étienne Blanchard, ouvrage qui, à l'époque, fut couronné par l'Académie française. Dans les années 50, c'était la référence.

Pourquoi je vous parle de cette vieille relique retrouvée dans un recoin peu fréquenté de la tablette la plus haute de la bibliothèque ? Parce qu'en le feuilletant rapidement je suis tombé — le hasard, je vous le jure ! — sur le mot SPORT et que j'en ai appris beaucoup sur l'évolution de la langue française... et du baseball.

Il faut se rappeler qu'à l'époque on utilisait beaucoup de mots anglais. Il était courant, par exemple, de dire « strike one, ball two » car, souvent, nous ne connaissions pas les mots français pour le dire. L'abbé Blanchard, lui, suggérait de dire : *une bonne, deux mauvaises*. Aujourd'hui, tout le monde dit : *une prise, deux balles*. Quant aux mots « catcher », « home base » et « grounder », il recommandait de les remplacer par *gobeur, dernier but* et *lapin*, alors qu'aujourd'hui tout le monde dit : *receveur, marbre* et *roulant*. Je lui donne cependant le bénéfice du doute : peut-être ses connaissances du jeu de la balle étaient-elles limitées !

Vous voulez savoir où je m'en vais avec mes skis ? Je veux seulement vous dire qu'une langue, ça évolue. Heureusement d'ailleurs que ça évolue car l'abbé Blanchard, par exemple, n'aimait guère le mot hot-dog et ne semblait pas connaître le *chien chaud*. Il suggérait donc, pour parler de ce petit délice à l'américaine, d'utiliser le mot *dogue*. Il ne semble pas avoir eu un grand succès avec son dogue, qui désigne un chien de garde.

Le « pawnshop » maintenant. Pour ceux qui ne connaissent pas le « pawnshop », il s'agit d'une boutique de prêteur sur gage. Il suggérait d'appeler cet endroit un mont-de-piété. Là, il avait raison. Le problème, c'est qu'au Québec personne ne connaît ce mot français. Alors, compte tenu des taux d'intérêt exorbitants demandés en ces lieux, je vous propose de les appeler « boutiques-où-on-exploite-le-pauvre-monde ». C'est un peu long, mais cela a au moins le mérite de ne pas cacher une triste réalité.

Enfin, le bon abbé s'était aussi penché sur le vocabulaire utilisé dans le monde de l'automobile. Il suggérait d'utiliser *clagueson* ou *corne* au lieu de « criard » et *capote* au lieu de « top ». Passe pour le *clagueson* devenu klaxon, mais oublions la capote. Il me semble, du moins quand elle est anglaise, qu'elle servait déjà, à l'époque, à un autre usage.

Henri Jalbert

Portes Celco à Saint-Romuald

Les portes de la CSN leur étaient toutes grandes ouvertes et ils sont entrés : les 90 travailleurs de Portes Celco, à Saint-Romuald sur la Rive-Sud de Québec. Le 3 mai, ils ont informé le ministère du Travail qu'ils avaient fondé un syndicat CSN. Les travailleurs fabriquent des portes extérieures en acier. Ils ont abandonné le local 1135 des vitriers (FTQ).

CDEC Ahuntsic-Cartierville

Les 18 employé-es de la CDEC Ahuntsic-Cartierville savent ce qu'ils veulent : à l'unanimité, ils ont adhéré au syndicat CSN, en mai. Ils deviennent le troisième groupe de salarié-es d'une CDEC à fonder un syndicat CSN.

Centrale Gazmont

Au nombre de 10, les travailleuses et les travailleurs de la Centrale Gazmont, dans la région métropolitaine, ont choisi d'être représentés par la CSN, délaissant ainsi le Syndicat canadien des officiers de la marine marchande (FTQ).

Autobus Rock Forest

Les chauffeurs et les mécaniciens d'Autobus Rock Forest, un transporteur scolaire, viennent aussi de se donner un syndicat CSN.

Transport Jean Gauthier

Tout un virage pour les 23 chauffeurs de Transport Jean Gauthier : ils ont décidé de rallier le Syndicat national du transport routier de la CSN (SNTR-CSN). La requête en accréditation a été déposée le 1^{er} mai.



Ils quittent le SCEP de la FTQ. Spécialisée dans le transport de copeaux, l'entreprise est située à Saint-Gérard-des-Lauréntides, à proximité de Shawinigan.

Emballages Pentaflex

Enthousiastes, les 25 employé-es de Emballages Pentaflex, à Anjou, ont décidé d'investir leurs énergies dans la création d'un syndicat : ils ont déposé leur requête le 25 avril. Ils sont affectés au laminage et au scellage de sacs de plastique.

Manoir Drummond

Au Manoir Drummond, un centre d'accueil privé pour personnes âgées, situé à Drummondville, les 16 employé-es viennent de se syndiquer.

CSN : 12, FIIAQ : 0

Le 31 mars dernier, c'est quasiment à l'unanimité que les 13 infirmières auxiliaires du Domaine la Sapinière, à East-Angust,

ont choisi de demeurer membres d'un syndicat affilié à la CSN. En effet, à l'occasion d'un vote tenu sous la surveillance du ministère du Travail, 12 infirmières auxiliaires ont réitéré leur confiance envers la CSN. La Fédération des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (FIIAQ), un syndicat indépendant, n'a récolté aucun vote. Une employée ne s'est pas prévalu de son droit de vote. À l'occasion de la dernière campagne de changement d'allégeance syndicale dans le secteur public, à l'automne 1997, la FIIAQ avait maudé le syndicat CSN.

Accrédités

Ils sont des nôtres : les travailleuses et les travailleurs du foyer privé Domaine Fleurimont dans l'Estrie et ceux de Leros Vac de Montréal-Est, Trois-Rivières et Québec.

Michel Crête

De la grande visite

Les représentants des 11 magasins de la chaîne Loblaw-Provigo du Saguenay-Lac-Saint-Jean étaient de passage à Montréal la semaine dernière. En plus de visiter des magasins de cette chaîne dont les concepts devraient être ceux qu'elle implantera dans leur région, ils en ont profité pour faire le point sur le déroulement de leur négociation regroupée en compagnie du président de la Fédération du commerce, Jean Lortie.

R.D.



**Service de syndicalisation
de la CSN**

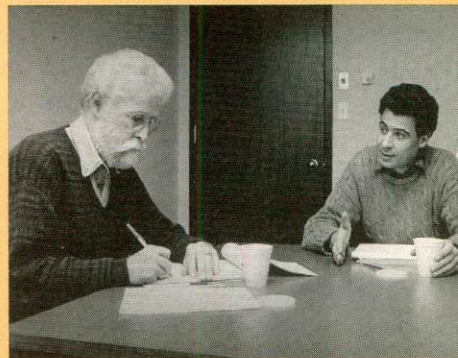
1 800 947-6177
syndicalisation@csn.qc.ca

Après une carrière de 41 années dans le journalisme

Bonne retraite Clément !

Au terme d'une carrière de 41 années en journalisme, Clément Trudel, qui collabora à *Nouvelles CSN* de 1988 à 1994 en signant une chronique internationale, prend une retraite bien méritée. Après des débuts au quotidien *Le Soleil*, en 1959, il séjourne en Amérique du Sud en 1963, puis entre au *Devoir* six ans plus tard où il œuvrera jusqu'à sa retraite. Tout au long de sa carrière, Clément Trudel a occupé plusieurs fonctions syndicales, dont la

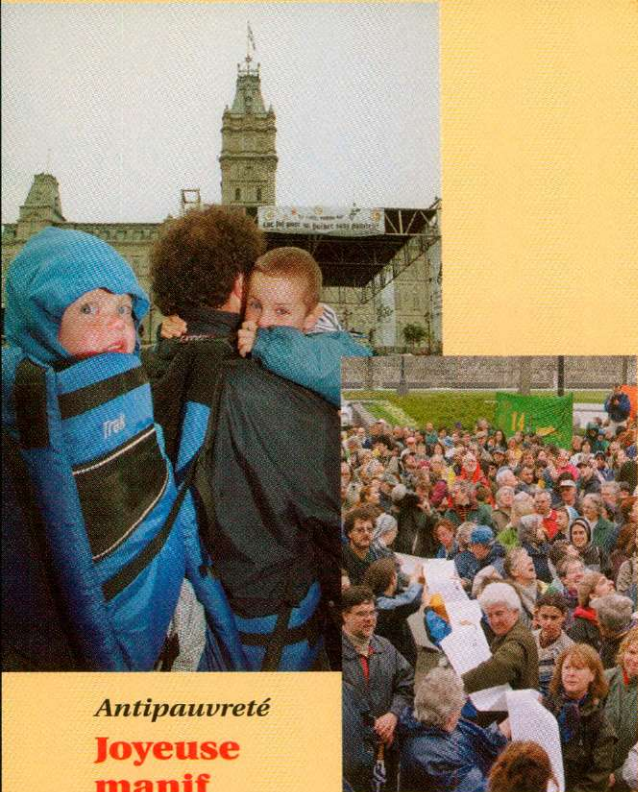
présidence du Syndicat des journalistes de Québec (CSN), la vice-présidence du Conseil central de Québec (CSN), en plus de participer à la fondation de la Fédération canadienne de l'imprimerie et de l'information, où il fut secrétaire. Il a aussi siégé au Conseil de presse du Québec durant cinq ans. Que peut-on lui souhaiter de mieux que des



Le 19 janvier 1994, Clément Trudel recueille pour *Nouvelles CSN* le témoignage du Salvadorien Raul Llaruel, coordonnateur d'une mission d'observation.

jours heureux ? Bonne retraite Clément !

L.-S. H.



Antipauvreté

Joyeuse manif

Ils sont venus quelques milliers devant l'Assemblée nationale réclamer du gouvernement péquiste l'adoption d'une loi pour éliminer la pauvreté. Par un temps maussade, les manifestants, provenant des quatre coins du Québec, ont symboliquement adopté leur propre loi, puis déposé une pétition signée par plus de 170 000 personnes de-

mandant à Québec d'en faire autant. Durant deux ans, les militants du collectif pour l'élimination de la pauvreté se sont investis pour amasser ces signatures et pondre le projet de loi. Vraiment, à l'extérieur, l'enthousiasme des manifestants contrastait avec la morosité qu'on imagine à l'intérieur de l'enceinte gouvernementale.

L.-S. H.

Fusions de municipalités

Un croc-en-jambe aux employés

Réagissant au dépôt du projet de loi 124 sur les fusions de municipalités, la vice-présidente Claudette Carbonneau a vivement réagi : « Alors qu'on nous promettait des bonifications pour éviter que ce processus de fusions ne se fasse sur le dos des employés municipaux, le projet de loi 124 ne contient rien

de nouveau et brime les droits des syndiqué-es. » Le projet de loi donne aux entités municipales fusionnées le pouvoir d'ordonner l'arbitrage des conventions collectives des employés, en retirant à ces derniers le droit de négocier librement et de faire la grève pour obtenir une conven-

tion collective satisfaisante, malgré l'encadrement très astreignant de la Loi sur les services essentiels. « Ce faisant, le gouvernement donne le feu vert aux municipalités pour qu'elles laissent traîner en longueur les négociations », a-t-elle dénoncé.

Luc L.



La CSN, en marche avec les femmes !

Réunie en congrès à Sao Paulo, au Brésil, du 5 au 8 mai, la Confédération des éducateurs américains (CEA), à laquelle est affiliée la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec de la CSN, a officiellement donné son appui à la Marche mondiale des femmes. Regroupant plusieurs syndicats d'enseignantes et d'enseignants de l'Amérique du Nord, de l'Amérique Centrale, des Caraïbes et de l'Amérique du Sud, la CEA a souligné l'initiative des Québécoises et signalé l'importance de lutter contre les fléaux que sont la pauvreté et la violence faite aux femmes, notamment dans les pays du Sud. Et comme plusieurs Brésiliennes étaient présentes, elles en ont profité pour présenter leur conception de la Marche : « La Marche mondiale ne veut pas simplement faire diminuer la pauvreté ou atténuer ses conséquences. Elle est un mouvement mondial qui vise à mobiliser toutes les femmes pour libérer définitivement l'humanité de la violence et de la pauvreté qui détruisent la vie de millions de personnes. »

Denise Trudeau



Santé-sécurité et condition féminine

Une première rencontre enrichissante

Les réseaux nationaux de la condition féminine et de la santé et sécurité au travail de la CSN ont tenu une rencontre conjointe, les 11 et 12 mai, avec comme objectif de développer une plus grande complicité et une plus grande collaboration dans les dossiers suscitant un intérêt commun. Au cours de cette première rencontre, plusieurs conférenciers ont

fait état des travaux réalisés sur la violence faite aux femmes et sur leur participation aux travaux des comités de santé et sécurité au travail. On a également pris connaissance du fait que les femmes, n'occupant pas les mêmes emplois que les hommes, ont donc des problèmes spécifiques en matière de santé et de sécurité au travail. Le président Marc Lavio-

Plusieurs conférenciers ont fait état des travaux réalisés sur la violence faite aux femmes et sur leur participation aux travaux des comités de santé-sécurité.

lette et la vice-présidente Claudette Carbonneau ont participé activement à cette rencontre. Ils étaient visiblement satisfaits des résultats obtenus. L'événement a d'ailleurs permis de mettre sur la table suffisamment de suggestions intéressantes pour qu'un plan de travail puisse être mis de l'avant dès l'automne.

H.J.



Objets de solidarité

Marche mondiale des femmes 2000



Nous vous suggérons de vous procurer les objets de solidarité auprès de votre comité régional d'organisation de la Marche mondiale des femmes, car une partie des sommes amassées sert au financement des activités régionales. Les coordonnées se retrouvent dans le document *La CSN en marche avec les femmes. Guide syndical.*

Avis important

Toutes les commandes seront facturées directement au syndicat. Des frais d'expédition et de manutention seront ajoutés selon le poids pour tous les envois.

Bon de commande

Quantité	Produit	Prix unitaire	Total
	Chandail (bleu)	20,00 \$	
	Large		
	Extra-large		
	Chandail (naturel)	22,00 \$	
	Large		
	Extra-large		
	Chapeau	20,00 \$	
	Bleu marine		
	Naturel		
	Foulard	12,00 \$	
	Bleu marine		
	Tasse thermos avec couvercle (bleu)	7,00 \$	
	Stylo avec cordon	4,00 \$	
	Vert		
	Bleu		
	Autocollant	2,00 \$	
	Aimant pour réfrigérateur	3,00 \$	
	Calendrier (trois dimensions)	2,00 \$	

Nom du syndicat :

Nom de la personne :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : No de syndicat :

S.V.P. facturer Signature :

Faire parvenir à : Librairie-CSN
1601, av. De Lorimier,
Montréal
(Québec) H2K 4M5

Téléphone :
(514) 598-2151
Télécopieur :
(514) 598-2029

Courriel :
documentation@csn.qc.ca

